

POURQUOI NOUS NE DISTRIBUERONS PAS LA PROPAGANDE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE....

Le syndicat de tous les personnels de l'Éducation Nationale


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Second degré



RENTREE 2023 CE QUI N'A PAS CHANGÉ C'EST LE MÉPRIS DU GOUVERNEMENT !

RENTRÉE 2023 ce qui change pour votre enfant

Chers parents,

Cette semaine, vos enfants font leur rentrée **au collège**.

De nouvelles mesures sont mises en place cette année pour favoriser la réussite de tous les collégiens.

Soyez assurés que toute la communauté éducative s'engage et se mobilise pour en assurer le bon déploiement.

Bonne rentrée !

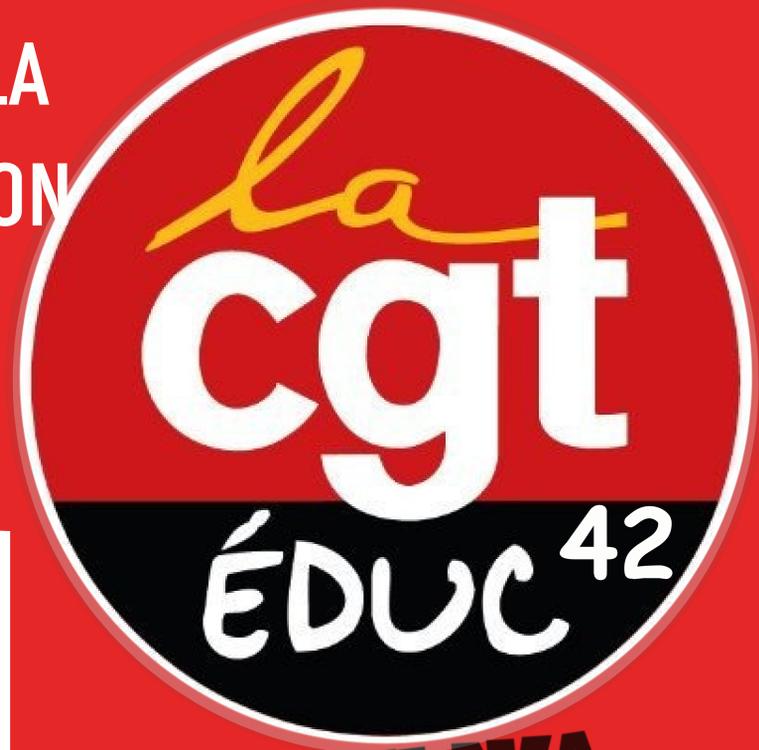
Gabriel Attal
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Des professeurs mieux rémunérés et remplacés plus rapidement

Pour reconnaître leur engagement auprès de vos enfants, tous les enseignants bénéficient dès septembre d'une **augmentation de salaire sans condition de 125 à 250 € nets par mois** par rapport à septembre 2022.

Les enseignants sont encouragés à effectuer des remplacements afin que **vos enfants bénéficient de l'ensemble des heures prévues à leur emploi du temps**.

Par exemple, si le professeur de français de votre enfant est absent, le professeur de mathématiques de sa classe peut donner une heure de cours de mathématiques à la place. **Cela limite les heures sans enseignant** et évite de changer du jour au lendemain le rythme de vos enfants.



Non seulement les annonces du ministère sont erronées voire carrément mensongères mais en plus on devrait le distribuer nous mêmes aux familles.

De qui se moque-t-on ?

• Les "augmentations de salaire sans conditions" correspondent à une hausse des primes (ISOE et prime d'attractivité) et au dégel du point d'indice (qui concerne toute la fonction publique).

• Au delà de l'échelon 7, la hausse plafonne à 95 euros nets par mois

• "Plus de savoirs fondamentaux" ?! Que faisons-nous jusqu'à aujourd'hui ?

• Les remplacements encouragés ne tiennent pas compte des réalités du terrain : comment assurer la continuité des apprentissages ? Quelle préparation et quelle qualité pour ses cours au pied levé ?

PLUS DE SAVOIRS FONDAMENTAUX

✓ Nouvelle 6^e

Chaque semaine, les élèves de 6^e bénéficient d'une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques selon leur niveau. Pour faciliter l'entrée au collège, des professeurs des écoles peuvent intervenir dans le cadre de ces sessions de soutien.

Chaque élève doit pouvoir réviser et s'entraîner dans un cadre propice au travail : **le dispositif devoirs faits est généralisé** en classe de 6^e.

✓ Évaluations nationales

Comme cela existe déjà en CP, CE1, 6^e et à l'entrée au lycée, des évaluations nationales sont organisées chaque année en 4^e en mathématiques et en français afin d'évaluer les besoins de votre enfant et y répondre de façon appropriée.

✓ Égalité des chances

Pour consolider les savoirs fondamentaux et combler d'éventuelles lacunes, **d'avantage de stages de réussite** sont organisés pendant les vacances scolaires. 100 000 heures supplémentaires à l'échelle nationale seront assurées par des professeurs ou des personnels de l'éducation nationale.

DES COLLÉGIENS PLUS ÉPANOUIS

✓ Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement scolaire a été érigée en **priorité absolue** pour cette rentrée. Les personnels sont formés à la prévention, au repérage et à l'écoute. Un coordonnateur est nommé dans chaque collège.

Si votre enfant est victime de harcèlement ou en est témoin, alertez sans délai les équipes éducatives. Vous pouvez également appeler les **plateformes d'écoute spécialisées 3020 (harcèlement) et 3018 (cyberharcèlement)**.

✓ Découverte des métiers

Des activités de découverte des métiers sont prévues de la 5^e à la 3^e : **grâce aux rencontres avec des professionnels, au collège ou dans le cadre de visites, ainsi qu'à des expériences d'immersion en milieu professionnel**, ces temps pédagogiques permettent de mieux faire connaître à votre enfant les métiers et leurs évolutions, ainsi que les formations qui y mènent.

✓ Santé mentale et vaccination

Pour mieux accompagner les élèves rencontrant des difficultés, les personnels de vie scolaire du collège **reçoivent une formation en santé mentale**.

Pour lutter contre les infections à papillomavirus humains, votre enfant pourra dès octobre être vacciné gratuitement au collège.

Encore une fois des effets d'annonce sans préparation ni moyens sur le terrain : qui assurera ces cours s'il n'y a pas assez de "volontaires" pour le PACTE ? Quels impacts sur les emplois du temps des élèves et des personnels ?

Suppression des heures de technologie au profit des seuls "savoirs fondamentaux".

Les évaluations nationales sont jugées inutiles par 75% des enseignants (DEPP 2020) car elles ne font que souligner des difficultés déjà repérées, sont extrêmement chronophages et nous réduisent au rôle d'exécutant ! En attendant, la réussite des élèves reste corrélée à leur niveau social.

Les stages de réussite ont été intégrés aux missions supplémentaires du PACTE. Les nombreux professeurs non signataires ne pourront plus les organiser pour leurs élèves !

La lutte contre le harcèlement a toujours été une priorité pour les personnels. Ces derniers ne demandent qu'à être formés. En vérité le ministère prévoit que 100 % le seront en... 2027 !

Encore une injonction très floue : sur quel temps ces visites auront-elles lieu ? Quels apports comparés aux stages actuels ?

Santé mentale et vaccination" : Encore une fois le ministère affiche sa méconnaissance du terrain. Le manque de personnel médico-social explique-t-il cette volonté de donner des missions supplémentaires à la vie scolaire déjà surchargée de travail ?

STOP A LA PROPAGANDE ET A LA CASSE DES SERVICES PUBLICS ! EXIGEONS DE VRAIS MOYENS POUR TRAVAILLER !

CGT Educ'Action 42,
Bourse du Travail, salle 108,
6 cours Victor Hugo, 42 000 Saint Étienne
www.cgteduc42.fr
06 51 64 26 89
42@cgteduc.fr